



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION
n° 2024 - 04 - 03

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24 JUIL. 2024

ID : 085-200023778-20240718-DL_2024_04_03-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Sonia CHARLOS, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Tiphany JACOMINO, Kathia VIEL, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Philippe MOREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Jean SOYER / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Muriel HABERT à Stéphane GUIBERT / Denise RENAUD à Nicole BOULINEAU / Sandra DUBOS à Joël GIRAUDEAU / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Vincent PIPAUD.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

Dotation de Solidarité Communautaire

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire a institué une Dotation de Solidarité Communautaire au bénéfice des 14 communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Le montant de cette dotation, facultative, est fixé librement chaque année par le Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, en fonction de ses ressources de fonctionnement, de l'équilibre de cette section et du respect du remboursement du capital de la dette par des ressources propres.

Jusqu'alors la DSC était répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant.

L'article 256 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de Finances pour 2020, prévoit désormais un mode de répartition unique qui tient compte majoritairement :

- de l'écart de revenu/habitant de la commune au regard de la moyenne de l'EPCI ;
- de l'insuffisance du potentiel financier/habitant ou du potentiel fiscal/habitant de la commune au regard de la moyenne de l'EPCI.

La loi prévoit que ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI et qu'ils doivent représenter au moins 35 % du montant total réparti. Le solde est réparti librement par le Conseil Communautaire.

Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé, afin de pérenniser l'enveloppe initiale de 895 000 €, de fixer le nouveau montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 550 000 €, corrigée des divers prélèvements et majorations opérés annuellement, et de compléter celui-ci par l'attribution de Fonds de Concours.

Les enveloppes de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et de Fonds de Concours pour l'exercice 2024 s'établiraient respectivement à 413 658,89 € et 334 785,66 € suivant le détail suivant :

⇒ Dotation de Solidarité Communautaire :

Communes	DSC année 2024 - Enveloppe de 550 000 €					
	Montant de la DSC	Impact reversement de fiscalité	participation musique et danse dans les écoles	participation pour la mise à disposition d'une aire de grands rassemblements des gens du voyage	montant DSC corrigé des prélèvements et majorations	montant DSC corrigé des montants négatifs
L'AIGUILLON SUR VIE	35 267,84 €	-39 542,33 €	840,00 €	0,00 €	-3 434,49 €	0,00 €
BREM SUR MER	37 246,99 €	-724,88 €	2 060,00 €	0,00 €	38 582,11 €	38 582,11 €
BRETIGNOLLES S/ MER	50 205,26 €	-669,67 €	2 120,00 €	0,00 €	51 655,59 €	51 655,59 €
LA CHAIZE GIRAUD	25 374,12 €	-2 259,52 €	0,00 €	0,00 €	23 114,59 €	23 114,59 €
COËX	30 430,76 €	-40 616,48 €	2 430,00 €	0,00 €	-7 755,71 €	0,00 €
COMMEQUIERS	39 851,79 €	-2 770,97 €	3 550,00 €	0,00 €	40 630,82 €	40 630,82 €
LE FENOULLER	39 392,41 €	-2 005,92 €	1 370,00 €	0,00 €	38 756,49 €	38 756,49 €
GIVRAND	31 061,27 €	-51 848,16 €	1 290,00 €	20 000,00 €	503,11 €	503,11 €
LANDEVEILLE	31 760,66 €	-423,52 €	0,00 €	0,00 €	31 337,14 €	31 337,14 €
NOTRE DAME DE RIEZ	33 643,43 €	-287,82 €	0,00 €	0,00 €	33 355,61 €	33 355,61 €
ST GILLES CROIX DE VIE	40 752,17 €	-38 221,19 €	3 740,00 €	0,00 €	6 270,98 €	6 270,98 €
ST HILAIRE DE RIEZ	80 711,28 €	-2 759,71 €	2 410,00 €	0,00 €	80 361,57 €	80 361,57 €
ST MAIXENT SUR VIE	35 961,83 €	-1 959,50 €	0,00 €	0,00 €	34 002,33 €	34 002,33 €
ST REVEREND	38 340,20 €	-3 961,64 €	710,00 €	0,00 €	35 088,57 €	35 088,57 €
TOTAL	550 000,00 €	-188 051,31 €	20 520,00 €	20 000,00 €	402 468,69 €	413 658,89 €

⇒ Total Dotation de Solidarité et Fonds de Concours :

Communes	2024		
	DSC	Fonds de concours	Total
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €	27 579,52 €	27 579,52 €
Brem sur Mer	38 582,11 €	26 056,73 €	64 638,84 €
Brétignolles sur Mer	51 655,59 €	15 969,50 €	67 625,09 €
La Chaize Giraud	23 114,59 €	26 188,03 €	49 302,63 €
Coëx	0,00 €	12 822,66 €	12 822,66 €
Commequiers	40 630,82 €	27 077,81 €	67 708,63 €
Le Fenouiller	38 756,49 €	22 830,12 €	61 586,61 €
Givrand	503,11 €	26 981,82 €	27 484,92 €
Landevieille	31 337,14 €	31 286,55 €	62 623,69 €
Notre Dame de Riez	33 355,61 €	29 967,89 €	63 323,50 €
Saint Gilles Croix de Vie	6 270,98 €	10 798,47 €	17 069,45 €
Saint Hilaire de Riez	80 361,57 €	0,00 €	80 361,57 €
Saint Maixent sur Vie	34 002,33 €	38 795,21 €	72 797,54 €
Saint Révérend	35 088,57 €	38 431,34 €	73 519,90 €
TOTAL	413 658,89 €	334 785,66 €	748 444,55 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-28-4,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de Finances pour 2020,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014, 7 décembre 2016, 23 mars 2017, 27 septembre 2018, 26 septembre 2019, 24 septembre 2020, 2 décembre 2021, 6 octobre 2022 et 20 juillet 2023,

Vu le BP 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire attribuée aux communes pour l'exercice 2024 ainsi que l'enveloppe de Fonds de Concours, tels qu'ils figurent ci-après :

Communes	2024		
	DSC	Fonds de concours	Total
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €	27 579,52 €	27 579,52 €
Brem sur Mer	38 582,11 €	26 056,73 €	64 638,84 €
Brétignolles sur Mer	51 655,59 €	15 969,50 €	67 625,09 €
La Chaize Giraud	23 114,59 €	26 188,03 €	49 302,63 €
Coëx	0,00 €	12 822,66 €	12 822,66 €
Commequiers	40 630,82 €	27 077,81 €	67 708,63 €
Le Fenouiller	38 756,49 €	22 830,12 €	61 586,61 €
Givrand	503,11 €	26 981,82 €	27 484,92 €
Landevieille	31 337,14 €	31 286,55 €	62 623,69 €
Notre Dame de Riez	33 355,61 €	29 967,89 €	63 323,50 €
Saint Gilles Croix de Vie	6 270,98 €	10 798,47 €	17 069,45 €
Saint Hilaire de Riez	80 361,57 €	0,00 €	80 361,57 €
Saint Maixent sur Vie	34 002,33 €	38 795,21 €	72 797,54 €
Saint Révérend	35 088,57 €	38 431,34 €	73 519,90 €
TOTAL	413 658,89 €	334 785,66 €	748 444,55 €

Article 2 : de dire que le montant consacré à la DSC sera révisé annuellement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 JUIL. 2024

Givrand, le 23 juillet 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.